

tenue par Monsieur DAGUERRE de HUREAUX, magistrat-désigné
En présence de Monsieur BERNOS, Rapporteur public
Madame FURBEYRE, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300603	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 1er décembre 2022 par laquelle la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du Lot lui a refusé le bénéfice d'une orientation professionnelle en milieu protégé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A...	Maître BAYARD-THIBAUT Cécile (Cour)
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU LOT	
02)	DOSSIER N° 2300730	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Forment opposition à la contrainte émise le 17 janvier 2023 par la caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne (CAF) aux fins de recouvrement de trois indus de prime d'activité de 195,71 euros pour la période de novembre 2020 à mars 2021, de 352,11 euros pour la période de novembre 2020 à janvier 2021 et de 184,65 euros pour la période de février 2021 à avril 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame B...	Monsieur et Madame B...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	
03)	DOSSIER N° 2300791	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	forme opposition à la contrainte en date du 20 décembre 2022 émise par le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne aux fins de de recouvrement d'un indu d'allocation de logement familiale de 322,92 euros et 42,91 euros de frais d'acte.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C...	Madame C...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	

14 heures 30

04)	DOSSIER N° 2301019	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 30 septembre 2022 portant notification d'indus de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne ; d'enjoindre à la CAF de Tarn-et-Garonne de régulariser rétroactivement ses droits à l'allocation de logement sociale et à l'aide personnalisée au logement et de lui restituer l'aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros versée en 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D...	SELARL KRIMI-LHEUREUX (Cour)
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	
05)	DOSSIER N° 2301204	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions implicites par lesquelles la caisse d'allocations familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne a rejeté ses recours à l'encontre des décisions du 13 décembre 2022 lui notifiant un indu de prime d'activité d'un montant de 8 629,33 pour la période de février 2020 à septembre 2021 et un indu d'aide exceptionnelle de fin d'année 2021 d'un montant de 274,41 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E...	Maître GODIN LAURE (Cour)
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	
06)	DOSSIER N° 2303312	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 11 avril 2023 par laquelle la commission de recours amiable de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne a rejeté son recours à l'encontre d'une décision du 13 décembre 2022 lui notifiant un indu de prime d'activité d'un montant de 8 629,33 pour la période de février 2020 à septembre 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E...	Maître GODIN LAURE (Cour)
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	

14 heures 30

07)	DOSSIER N° 2301211	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions du 16 février 2023 par lesquelles la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron a accordé une remise partielle de 50% de ses dettes d'aide personnelle au logement portant les sommes restant dues à 1783,87 € et 1675,96 € ; demande la remise gracieuse totale des soldes des deux indus.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F...	F...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON	
08)	DOSSIER N° 2302014	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 1er août 2023 par laquelle la caisse d'allocations familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne lui a notifié le rejet de sa demande d'ouverture de son droit à la prime d'activité à compter du mois d'avril 2022 ; d'enjoindre à la CAF de Tarn-et-Garonne de lui accorder le bénéfice de la prime d'activité pour la période d'avril à octobre 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G...	Madame G...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	
09)	DOSSIER N° 2302076	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande d'annuler les deux décisions du 12 février 2024 par lesquelles la caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne a confirmé un indu de 1 016 euros d'allocation de logement sociale (ALS) pour la période de janvier à mai 2022 ainsi qu'un second indu de 690,95 euros d'allocation de logement familiale (ALF) pour la période de janvier 2020 à janvier 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H...	Madame H...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	

14 heures 30

10)	DOSSIER N° 2302079	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 9 février 2023 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement » (CMI-S).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I...	Monsieur I...
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
11)	DOSSIER N° 2302283	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 2 février 2023 par laquelle le président du conseil départemental de l'Aveyron a rejeté sa demande d'aide sociale à l'hébergement (ASH) et l'octroi de cette aide.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J... UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON	UDAF 12
Défendeur	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	M. K...
12)	DOSSIER N° 2302396	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 20 mars 2023 par laquelle la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Garonne lui a accordé une remise partielle de 594,34 euros de sa dette d'un indu de prime d'activité ramenant le solde de l'indu à 198,11 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L...	Monsieur L...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	

14 heures 30

13)	DOSSIER N° 2302483	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Forme opposition à la contrainte émise le 5 avril 2023 par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Garonne pour le recouvrement de la somme de 11 620,97 euros dont 10 264,80 euros correspondant à des indus d'aide personnalisée au logement (APL), de primes exceptionnelles de fin d'année et d'aide exceptionnelle de solidarité.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M...	Maître FAINE Séverine
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	
14)	DOSSIER N° 2302642	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande d'annulation des décisions du 20 mars 2023 par lesquelles la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Garonne a confirmé deux indus de prime d'activité de 248,34 euros et 124,20 euros et refusé d'en accorder la remise gracieuse.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N...	Madame N...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	
15)	DOSSIER N° 2303582	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du du 13 juin 2023 par laquelle la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Garonne lui a accordé une remise partielle de 50 % portant sur un indu d'aide personnelle au logement (APL) d'un montant de 818,31 euros pour la période du 1er janvier 2022 à 31 décembre 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame O...	Madame O...
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	

